

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel lundi 26 octobre 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., CHARRET T., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., VERMEZ N., MORANNE L., LAMOTTE JM., DUCHIER C., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., M. GIRAULT

Délégués excusés : DAUGERON D., MARCHAND P. (pouvoir à V. TABOURET), DUNEAUD JL., DUMONTET B., PETIT E. (pouvoir à C. JACQUOT), PALLIOT JM.

L'ordre du était le suivant :

- ✓ Projet d'extension de la ZAC des Richardes à Huriel (acquisition de terrains)
- ✓ Commission projets : bilan des réalisations
- ✓ Modification des actions inscrites dans le Contrat de Territoire signé avec le Département
- ✓ Demande de subvention association des Trouble fêtes
- ✓ Modification des règles d'attribution des subventions aux entreprises
- ✓ Point sur le Projet de Savonnerie
- ✓ Demande de subvention pour l'ouverture d'une pizzeria)
- ✓ Commission tourisme : intégration dans l'itinéraire Via Sancti Martini (chemin de Saint-Martin)
- ✓ Nomination de délégués au CNAS
- ✓ Indemnités de la trésorière
- ✓ Personnel : augmentation des heures de la personne en charge de l'accueil des gîtes
- ✓ Questions diverses

Projet d'extension de la ZAC d'Huriel

Depuis 2012, la ZAC des Richardes à Huriel a un taux d'occupation de 100 % et ne peut donc accueillir aucune nouvelle entreprise. Les projets d'extension faits à cette période n'ont pas pu être poursuivis car ils nécessitaient au préalable la modification du SCOT et du PLU d'Huriel. Depuis, la modification du PLU d'Huriel est engagé et le SCOT fait l'objet d'une révision partielle.

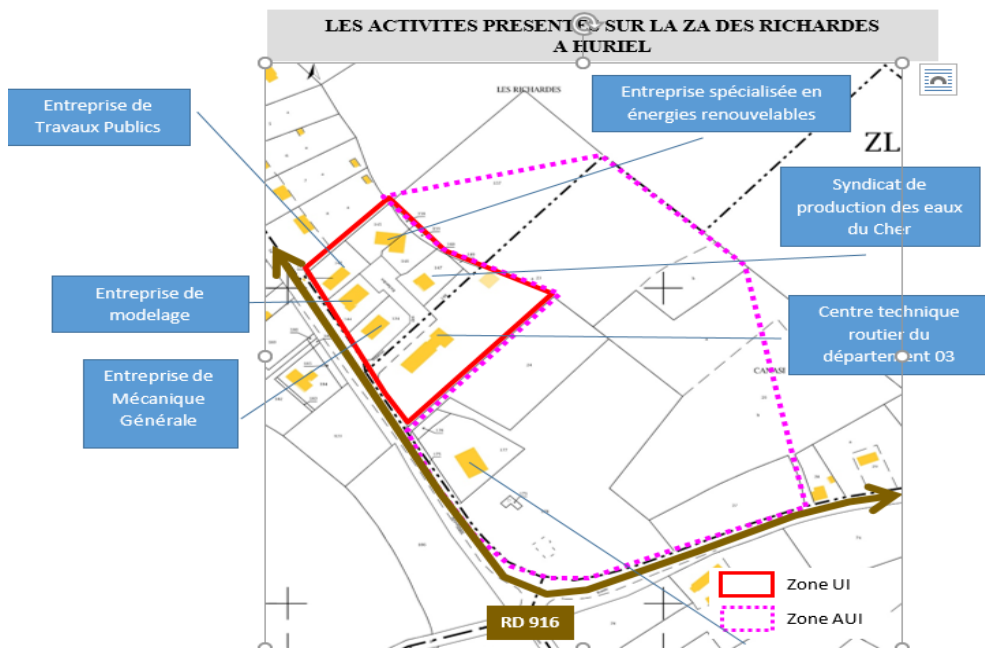
Aujourd'hui, l'objectif consiste à répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Zone d'Activités prêtes à l'Emploi » lancé par le Conseil Départemental (date limite de réponse 31 octobre 2020). Si la Communauté de Communes était retenue, cela signifierait :

- une prise en charge à hauteur de 80 % du coût des études
- une prise en charge à hauteur de 40 % du coût des travaux de viabilisation

Pour s'engager dans cette démarche, il est nécessaire au préalable de faire l'acquisition des terrains où serait effectuée l'extension. Une négociation a été engagée avec les deux propriétaires concernés.

- Terrain 1 : 5 263 m²
- Terrain 2 : 16 238 m² (soit 7 538 m² en zone UI et 8 700 m² en zone agricole)
- Négociation à 4 € le m² en zone UI et 1 € en zone agricole
- Coût total d'acquisition : 59 904 €

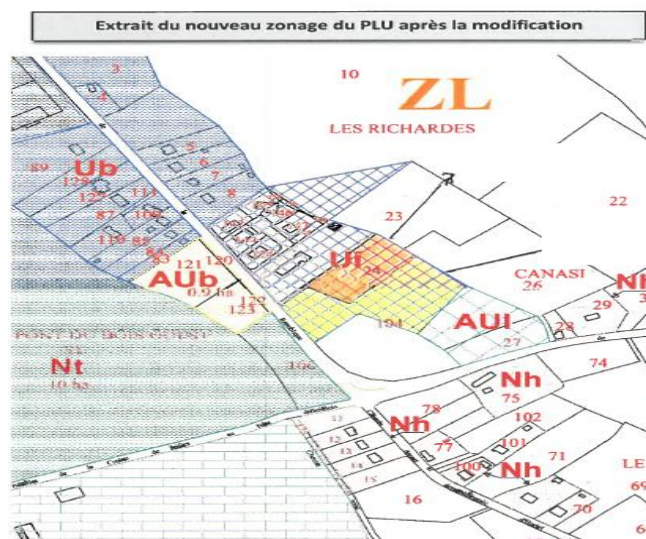
L'achat du foncier n'est pas éligible dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt. En conséquence, une demande peut être faite sur l'enveloppe restante du Contrat de Territoire pour financer les acquisitions de terrains à hauteur de 50 %.



Territoire de l'extension



La commune d'Huriel modifie dans le même temps son PLU de la façon suivante :



Pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, il est impératif de produire un dossier intégrant les devis des études à réaliser et un montant prévisionnel de travaux. Pour remplir cette condition, 2 bureaux d'étude ont été saisis :

- Cabinet Truttmann : ce cabinet a produit un devis uniquement pour élaborer les devis nécessaires au dossier : 2 700 €
- Cabinet Altergé : coût des études 31 240 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu et effectué un vote à l'unanimité, décide :

- ✓ de procéder à l'acquisition des terrains et de solliciter une subvention à hauteur de 50 % au titre de la ligne non affectée du Contrat de Territoire,
- ✓ d'autoriser le Président à déposer un dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Zone d'Activités prêtes à l'Emploi » lancé par le Conseil Départemental en retenant le devis du cabinet Altergé.

Commission projets : bilan des réalisations

Monsieur Alain DUBREUIL, Vice-Président en charge des projets et travaux, fait une présentation des opérations menées dans chaque commune depuis la création de l'intercommunalité.

Archignat	5 chalets loisirs		83 345		Dossiers traités sous l'ancien SIVOM	soldé
	Aire camping-car		7 884	2013	Opération réalisée et l'aire est en fonctionnement	pas d'emprunt
	Piste cyclable (Huriel-Archignat-Treignat)		8 718	2020	Les panneaux ont été posés	
Chambérat					Le bail avec le GIE s'est achevé le 30 juin 2018. Le 28 mai 2018 le Conseil Communautaire a accepté de signer un nouveau bail pour 3 ans et 6 mois. Le GIE pourra bénéficier de la promesse de vente initiale avec une soulte de 15 000€. Le nouveau montant du loyer est de 500€/mois. La Com.com a fait une mise aux normes à hauteur de 18 200€ HT sur laquelle elle a perçu 41,50% de subvention du Contrat de territoire avec le Département. Elle a ensuite réglé une facture de mise aux normes pour l'électricité d'un montant de 759,84€ HT.	soldé
	atelier découpe GIE	390 143	464 912	2002		
La Chapelaude	ZAC de Souvol	444 673	527 716	2007	2 ventes de terrain en cours : Entreprise Apiruche (parcelle ZY 73 d'une surface de 2 751m ² au prix de 4,54€ le m ²) + Entreprise Cardonel en fin d'année en principe.	25/08/2010 25/05/2025
	Hôtel d'entreprises	252 153	289 615	2011	3 ateliers loués : 2 à l'entreprise Cardonel + 1 à Apiruche	25/04/2013 25/01/2028
	Maison de santé	275 236	317 719	2017	En fonctionnement	06/11/2018 06/08/2033
	Berges La Meuzelle		25 000	2010		
	Rond point		5 801	2005		

Courçais	Aire de repos		49 972	2003		
	Œuvre d'art		10 000	2015		
Mesples	2 chalets		55 563		dossiers traités sous l'ancien Sivom	
	écogîte + lingerie		418 870	2010	Loué depuis 2012 . Recette annuelle entre 20 000 et 25 000 €	01/06/2012 01/03/2027
	Aire de jeux		20 690	2020	en cours de réalisation	
St Désiré	Garage		66 474	2006	atelier revendu au locataire	26/10/2006 26/07/2021
	Table orientation Ste Agathe		8 450	2006	en place	
St Eloy d'Allier	aménagements Château La Roche				réalisé à l'aide d'un chantier d'insertion par l'ancien SIVOM	

St Martinien	Espace Mosaïque	952 344	1 131 474	2006	Montage juridique: Bail emphytéotique avec le Centre Social pour le bâtiment et convention de gestion avec l'association Espace Mosaïque	15/04/2007 15/01/2027
St Palais	Gîte rural		60 600	2005	Le gîte est en fonctionnement. Bail emphytéotique signé avec la commune en 2006 pour 50 ans.	soldé
St Sauvier	Gîte rural		125 000	2005	Le gîte est en fonctionnement par contre le bail emphytéotique signé avec la commune en 2006 se termine en 2031 (25 ans)	
	Logement		152 877	2005	la maison est louée avec un bail à loyer conventionné. Loyer 410€/mois	
	Atelier		7 596	2005	l'atelier a été vendu en 2018	
Treignat	2 chalets		62 596	2005	En fonctionnement	
	Piste cyclable (Huriel-Archignat-Treignat)		8 718	2020	Les panneaux seront posés prochainement	
Viplaix	cabinet + logement ostéopathe		165 321	2008	Loué à présent à un particulier en logement faute de trouver un nouvel ostéopathe.	25/06/2009 25/03/2029

Actions menées à Huriel

Nature opération	Coût HT	Coût TTC	Année	Avancement du dossier	Emprunt date premier / dernier versement
Siège communautaire		283 440	2007	Locaux réhabilités dans le cadre d'un chantier d'insertion. Aucun emprunt n'a été réalisé sur cette opération sauf sur la partie "achat du bâtiment" à EDF pour un montant de 35000€.	01/09/2007 01/06/2022
Relais Services publics		211 425	2007	Il s'agit de la Maison France Services mise en fonctionnement en 2008	
Relais assistantes maternelles		34 300	2014	Les locaux sont situés dans le prolongement de la Maison France Services	
Ateliers communautaires (gare)		125 768	2009	Il s'agit du siège des services techniques de la Com.com	
Atelier rue du cimetière		90 690	2007	Cet atelier est occupé par l'auto école d'Huriel avec un bail commercial d'une durée de 9 ans . Loyer de	09/10/2008 09/07/2023
Atelier luthiers		169 215	2006	Atelier revendu aux luthiers en 2012 pour un montant de 95000€	25/12/2005 25/09/2020
Atelier marionnettistes		102 118	2009	Atelier revendu à Mr et Mme Pavaly en 2010	
Atelier Rambaud	86 986	104 034	2003	Atelier revendu à Mr Rambaud en février 2016 au prix de 55000€	Soldé
Œuvre d'art + main		20 000	2015 et 2012	Opération achevée	
Atelier du peintre		205 733	2006	Atelier revendu à la commune d'Huriel	25/01/2008 25/10/2022
ZAC des Richardes		68 973	2003	Tous les lots sont aujourd'hui vendus . L'emprunt sur la zone est soldé	Soldé

4 ateliers rue J. de Brosse	494546	588 665	2014	Actuellement 3 ateliers sont loués à Savonessa (fabrication de savons), Annie GELPY (peintre) , Anthony Ganot (fabrication d'instruments de musique intuitifs)	01/02/2014 01/11/2028
Grange		32 000	2015	Projet de réhabilitation des locaux pour une location à l'entreprise Savonessa	
Atelier Mr De Freitas	158 759	190 271	2014	Atelier loué depuis 2017 jusqu'à 2026 à Mr De Freitas. Loyer 450€ HT	25/07/2017 25/04/2032
Maison de santé	1 052 904	1 263 479	2018	Livraison septembre 2020	25/02/2020 25/11/2034
Piste cyclable (Huriel-Archignat-Treignat)		8718,11	2020	Panneaux posés et marquage au sol fait	

Modification du Contrat de Territoire

La Communauté de Communes a signé avec le Département un Contrat de Territoire pour la période 2017/2020. Certaines actions ont été engagées et d'autres pas, notamment le projet de la Baignade Biologique de Treignat qui sera prochainement examiné par la Commission en charge du projet.

Il y avait sur ce Contrat une ligne dédiée à l'aide à l'immobilier des entreprises. Le Conseil Départemental ayant modifié ses règles d'intervention dans ce domaine, cette réserve budgétaire n'a plus d'utilité et il convient donc de la réaffecter.

Contrat de territoire 2017-2020	coût HT	Sub Département	% de sub	Suivi
Baignade biologique Treignat	1 022 040,00 €	246 229,00 €	24%	Factures études transmises le 16 juin (50 217€ TTC)
Aire de jeux Ecogite Mesples	17 230,00 €	10 000,00 €	58%	factures transmises 2 octobre 2020 à hauteur de 17 241,68€
Implantation Savonnerie	160 000,00 €	83 150,00 €	50%	
Maison de Santé Huriel	1 051 985,28 €	17 000,00 €	8%	En cours de règlement
Matériel Mutualisé	65 000,00 €	29 250,00 €	45%	Action soldée 29 250€ perçu
Mise aux normes locaux GIE	18 200,00 €	7 553,00 €	42%	Action soldée 7 553€ perçu
Aide à l'immobilier		97 037,75 €		
Valorisation GRP Maitres Sonneurs	7 654,16 €	2 296,25 €		Factures transmises 2 octobre 2020 à hauteur de 3 847,62€ HT.Avenant n°3
Projet de création piste cyclable	16 000,00 €	6 400,00 €	40%	265,09€. Avenant n°2.Dossier transmis le 30 avril 2019
Extension ZAC Huriel	59 904,00 €	29 952,00 €	50%	Acquisition des terrains
Sous total investissement		528 868,00 €		
Animation	94 400,00 €	47 200,00 €	50%	Perçu 27 999,04€ . Reste 19 201€. Factures 37 855€ soit 18 927,50€ de subvention
Total				
Total contrat		576 068,00 €		

Le Président soumet au Conseil Communautaire plusieurs idées :

- ✓ Matériel pour le Service Environnement :

La Commission a travaillé sur les besoins du service et fait élaborer des premiers devis pour du matériel à changer :

- Broyeur : 31 000 € HT, soit 15 500 € de subvention (50 %) - Opération déjà lancée
- Achat d'un tracteur : 67 000 €, soit 33 500 € de subvention (50 %). L'opération serait inscrite au budget 2021
- Achat d'une remorque et d'une cuve : entre 1 767,02 € HT et 2 575,35 € HT.

Globalement, un budget de 100 000 € pourrait être affecté à ce matériel et une demande de 50 % de subvention serait faite.

- ✓ Entretien et réparation des hébergements touristiques et autres bâtiments de la Communauté de Communes
- Gîte de Saint-Sauvier : 15 357 € ou 18 804 € (avec tuiles plates de Doyet). Subvention : 9 402 € (50 %)
- Isolation de la Maison France Services (50 000 €)

Globalement, un budget de 84 000 € pourrait être dédié à cette opération.

Le Président précise que le nouveau Contrat de Territoire ne pourra pas être mis en place tant que les actions du précédent ne seront pas toutes engagées.

L'objectif consiste donc à solder le Contrat de Territoire en cours avant la fin du premier semestre 2021 (avec inscription des crédits des nouvelles actions au budget 2021)

En parallèle, il précise qu'une réflexion sera menée pendant le premier semestre 2021 sur les actions du nouveau Contrat de Territoire dont l'enveloppe est de 462 560 €.

Le Conseil Communautaire, après un vote à l'unanimité, accepte la redistribution de la ligne de 126 989,75 € sur les opérations précitées (achat des terrains, matériel du Service Environnement, entretien des gîtes et bâtiments de la Communauté de Communes) et autorise le Président à solliciter le Conseil Départemental en ce sens.

Projet d'Atelier Musical des Troubl'Fêtes

Monsieur R. LAMY, Vice Président en charge de l'enfance et jeunesse, fait une présentation du projet des Troubl'Fêtes.

Les Enfants de la Toque sont une association loi 1901 plus connue sous le nom des Troubl'Fêtes qui existe depuis 140 ans. Elle regroupe une trentaine de musiciens bénévoles principalement installés sur Huriel ou issus du territoire.

Aujourd'hui, les Troubl'Fêtes sont face à des difficultés de recrutement de nouveaux musiciens en raison de la formation musicale qui est soit trop contraignante, soit trop coûteuse, soit inadaptée aux instruments pratiqués (guitare, piano etc).

L'association souhaite créer un atelier musical qui répondrait aux enjeux actuels de l'apprentissage de la musique. Il s'agirait d'une formule innovante avec des cours à la carte qui attireraient un public différent des écoles traditionnelles avec un parcours pédagogique guidé par le plaisir de jouer. La politique tarifaire serait très attractive avec un coût de l'ordre de 150 € à l'année.

Pour engager l'action, l'association souhaite réaliser une communication digitale basée sur la force des réseaux sociaux Troubl'Fêtes avec l'impression d'un support de communication créé par des professionnels. L'association sollicite une aide au démarrage pour les besoins suivants :

- la communication : 2 000 €
- l'achat d'instruments : 4 800 € (2 trombones d'étude, 2 trompettes d'étude, 2 saxophones d'étude)

Le Conseil Communautaire, après un vote à l'unanimité moins 3 abstentions et considérant l'intérêt de ce projet pour tout le territoire, décide d'accorder une subvention de 3 000 € à l'association.

Aides aux entreprises : modification du règlement

En matière d'aide aux entreprises, le Conseil Communautaire a conventionné avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional Auvergne Rhônes Alpes :

- ✓ Conventionnement avec le Conseil Régional en 2017 jusqu'à 2021 pour une aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente (pour les bourgs-centres et communes de moins de 2 000 habitants)

L'aide régionale est de 20 % des dépenses éligibles avec un plafond de subvention régionale de 10 000 €, soit un maximum de 50 000 € HT de dépenses.

La Communauté de Communes participe à hauteur de 10 %, soit un plafond de subvention de 5 000 €.

Travaux subventionnables : investissement de rénovation de vitrines, investissements matériels, d'économie d'énergie, etc...

✓ Conventionnement avec le Conseil Départemental pour 2 types d'aide

- Aide à l'investissement immobilier des entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville :

Le montant de l'aide du département est de 20 % des dépenses éligibles et plafonnée à 10 000 €.

Le montant de l'aide de la Communauté de Communes sera de 10 % minimum des dépenses éligibles et plafonnée à 5 000 €.

- Aide à l'investissement immobilier des entreprises :

Le montant de l'EPCI correspond à 20 % de l'aide départementale.

Aucun plafond n'a été défini.

Récapitulatif des aides accordées (en jaune aides en cours)

Le demandeur	le dispositif sollicité	Coût des travaux	Aide Région : 20% plafonnement à 10 000€	Aide Département	Com.Com
Ambulancier Huriel	Aide à l'immobilier Département	180 000 €		27 000€ soit 15%	5 400€ soit 20% de l'aide du Département
APIRUCHE	Aide à l'immobilier Département	105 870 €		15 881€ soit 15%	20% de l'aide du Département soit 3 176€
Maryline Passat/ Commerce Ambulant	Développement des petites entreprises - Région	55 388 €	10 000 €		5 000 €
Mr Cassier: installation pizzeria à Huriel	Développement des petites entreprises - Région	37 967 €	7 593 €		3 797€ (soit 10%)
Mme Dechaud Savonnerie	Developpement des petites entreprises- Région	12 000 €	2 400 €		1 200 €
Total					18 573 €

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de ces éléments, décide de demander au Conseil Départemental le plafonnement de l'aide à l'immobilier à 5000 € comme pour toutes les autres aides.

Point sur le projet de savonnerie

Le dossier d'aménagement de la grange a été déposé auprès des services du Conseil Départemental et de l'Etat.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes a été saisie d'une lettre d'intention émanant de l'entreprise SAVONESSA pour le dépôt d'une aide régionale au titre du développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat. Les travaux concernent l'agencement du laboratoire et de la boutique, la pose d'une enseigne, du matériel d'équipement du laboratoire.

- Coût : 12 000 €
- Participation de la Communauté de Communes : 10 %, soit 1 200 €

Le Conseil Communautaire aura à se prononcer sur ce projet lors de la réception définitive du dossier.

Commission tourisme : intégration dans l'itinéraire Via Sancti Martini (chemin de Saint-Martin)

La Via sancti Martini
par le Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours

A l'occasion du 1700^e anniversaire de la naissance de saint Martin en 2016, développement de la "bande verte et citoyenne" le long des 2 400 km de la Via sancti Martini.

EN COURANT **A PIED** **A VELO**

FRANCE

AIME (Savoie)

"BASILIQUE" SAINT-MARTIN

Basilique Saint-Martin, construite au XI^e siècle, ancien prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Saint-Michel-de-la-Croix (Piémont). Illustration du premier art roman méditerranéen, ce sanctuaire avec crypte a été construit sur l'emplacement d'une basilique romaine et d'une église paléochrétienne. Peintures murales des XI^e-XIII^e siècles conservées dans le chœur et l'abside. Musée lapidaire avec des inscriptions romaines d'Axima et de sa région.

SAINT-MARTIN-DE-VAULSERRE (Isère)

VILLEFONTAINE (Isère)

BOURGOIN-JALLIEU (Isère)

Eglise Saint-Martin

VIENNE (Isère)

CESSIEU (Isère)

CESSIEU
DUMELLE AVEC
CIVITELLA - ROVETO
(ITALIE)

isère
LE DÉPARTEMENT

Monsieur Christian JACQUOT, Vice Président en charge du tourisme, fait une présentation du projet qui consiste pour la Communauté de Communes à participer à l'itinéraire du chemin de Saint Martin qui part de la Slovaquie jusqu'à Tours.



La Via sancti Martini

En France,

- le parcours de 1000 km, du Col du Petit-Saint-Bernard à Candes-Saint-Martin représente environ quarante jours de marche
- Il traverse 3 régions : Rhône-Alpes-Auvergne, Grande-Aquitaine et Centre Val-de-Loire
- Il traverse 9 départements : Savoie, Isère, Rhône, Loire, Allier, Cher, Indre, Vienne, Indre-et-Loire et 120 communes.

Il traverse :

- des villes situées sur les voies romaines,
- des villes possédant du patrimoine martinien : Aime, Lyon, Nervieux, Nohant-Vic...,
- des *Villes d'Art et d'histoire* (Albertville, Vienne, Lyon, Montluçon, Tours, Chinon),
- une ville (Lyon) et un site (le Val de Loire entre Chinon et Veretz), classés *Patrimoine Mondial de l'Unesco*,
- une ville labellisée *Tourisme et handicap* (Vienne)
- et quatre communes labellisées *Plus beaux villages de France* (Chamoux-sur-Gelon, Angles-sur-l'Anglin, Monsoreau et Candes-Saint-Martin).
- 35 gares permettent de rejoindre le chemin à l'endroit choisi, et on trouve un grand choix d'hébergements : campings (une commune sur trois), gîtes, chambres d'hôtes, hôtels de toutes catégories... sur tout le parcours.
- Le chemin traverse 6 parcs naturels régionaux : Chartreuse, Massif des Bauges, Pilat, Livradois-Forez, Brenne et Loire-Anjou-Touraine.

Dans l'Allier, différentes collectivités sont intéressées par ce projet : Communauté d'Agglomération de Montluçon, Commeny Montmarault Néris Communauté, Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, Vichy Communauté.

L'objectif est qu'il n'y ait pas de zone blanche et que l'ensemble des territoires concernés s'y associent. Pour la Communauté de Communes, le coût serait d'environ 1 500 € HT hors balisage.

Les délégués font part de leur intérêt pour ce projet qui participe à l'attractivité du territoire. Il faudra néanmoins être vigilant sur le balisage afin qu'il n'y ait pas de confusion pour les randonneurs.

Nomination des délégués au CNAS

Nomination d'un délégué représentant les élus : il participera à la vie de l'institution et pourra prendre part aux votes (AG du 4 février 2021).

Le Conseil Communautaire valide la candidature de Madame N. VERMEZ.

Indemnités de la trésorière

Cette prime a été abrogée cette année par arrêté du 20 août 2020.

Personnel

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur la demande d'augmentation des heures de la personne chargée de l'accueil et de l'entretien de l'écogîte, des chalets de Mesples, des gîtes de Saint Palais et Saint Rémy.

Monsieur C. LECLERC, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, explique que l'intéressée a été reçue récemment par la Commission et a fait observer les contraintes de son poste qui nécessite une disponibilité en semaine comme le week end pour recevoir les touristes. Le temps imparti à sa tâche s'avère

insuffisant et elle souhaiterait une augmentation de ses heures, soit 25 heures par semaine au lieu de 20 heures.

Le Conseil Communautaire, considérant les contraintes du poste et la qualité du travail fourni, décide de donner une suite favorable à cette demande.

Prolongation du Contrat de la personne qui est actuellement sous un contrat PEC (Parcours Emploi Compétence depuis mai 2018)

Le Conseil Communautaire est favorable à la prolongation dans la mesure où les services de Pôle Emploi donnent leur accord.

Questions diverses

✓ Location des barnums à la semaine

Le tarif de location est de 150 € le week end. Aucun tarif n'a été fixé à la semaine alors qu'une demande en ce sens vient de nous parvenir.

Le Conseil Communautaire fixe le tarif à 300 € la semaine.

✓ Baignade biologique

Le Président propose la visite d'un site pour que les Conseillers Communautaires appréhendent mieux le fonctionnement de ce type d'équipement. Se joindront à la Commission :

- M. GIRAULT (Viplaix)
- N. VERMEZ et L. MORANNE (Saint Désiré).

✓ Tarifs de l'écogîte Les Dames Vertes à Mesples

En raison des conditions sanitaires, le nombre de personnes pouvant être accueillis dans l'écogîte a été ramené à 6. Il convient donc de définir de nouveaux tarifs.

Le Conseil Communautaire décide de retenir le calcul suivant : la proratisation en fonction du nombre de personnes + 30 %.

Exemple : une semaine avec 15 personnes : 932 € -> une semaine avec 6 personnes : 485 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le 30 novembre 2020 à 18 h 00 dans des conditions à déterminer lors de cette période.